



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **28 MARS 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0093**

Objet : Ajustement du budget primitif 2022 du budget annexe
"Camping intercommunal"

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 18
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

11 AVR. 2022

et affichage le

11 AVR. 2022

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 28 mars 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 mars 2022.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Claude BENOIT à Michèle FLAMAND, Philippe BAUDAIN à Anne-Françoise BESSON, Patricia BELLINI à Cédric ARMANET, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Henri BAILE, Sophie RIVENS à Martin GERBAUX, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Martine VENTURINI à Franck SOMME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le budget primitif 2022 du budget annexe « Camping intercommunal » voté le 17 décembre 2021 ;

Vu l'ajustement budgétaire nécessaire en section d'investissement ;

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'ajuster les crédits budgétaires du budget annexe « Camping intercommunal » de la façon suivante :

Chapitre	Section de fonctionnement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	Ajustement	BP total	BP voté	Ajustement	BP total
011 Charges à caractère général	28 129,50 €	0,00 €	28 129,50 €			
67 Charges exceptionnelles	5 700,00 €	0,00 €	5 700,00 €			
023 Virement à la section d'investissement	3 104,60 €	0,00 €	3 104,60 €			
042 Opération d'ordre entre sections	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	27 300,00 €	0,00 €	27 300,00 €
70 Ventes de produits fabriqués, prestations				41 834,10 €	0,00 €	41 834,10 €
75 Autres produits de gestion courante				3 800,00 €	0,00 €	3 800,00 €
TOTAUX	72 934,10 €	0,00 €	72 934,10 €	72 934,10 €	0,00 €	72 934,10 €

Chapitre / Article	Section d'investissement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	Ajustement	BP total	BP voté	Ajustement	BP total
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €			
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €			
23 Immobilisations en cours	0,00 €	5 804,60 €	5 804,60 €			
2313 Constructions	0,00 €	5 804,60 €	5 804,60 €			
040 Opération d'ordre entre sections	27 300,00 €		27 300,00 €	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement				3 104,60 €	0,00 €	3 104,60 €
TOTAUX	27 300,00 €	11 804,60 €	39 104,60 €	39 104,60 €	0,00 €	39 104,60 €

Il précise que cet ajustement annule le suréquilibre de la section d'investissement de 11 804,60 € constaté lors du vote du budget primitif le 17 décembre 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

28 MARS 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.